

CADRE ET DÉONTOLOGIE DES PRATIQUES

PSYCHOCORPORELLES DU PREMIER LIEU

1. Les soins sont proposés sur **demande du client**, dans le cadre de son **bien-être global**, avec **bienveillance**, dans le **respect** de ses croyances, valeurs, besoins et de son **libre arbitre**.
2. **Un entretien préalable** aux soins sera mené de sorte à identifier et respecter les **besoins et attentes** du client. En cette occasion, seront identifiées les **précautions d'usage**, les possibles **contre-indications**, les **limites** physiques, psychologiques et émotionnelles du client.
3. **Aucune confusion entre les activités du PL et toute pratique médicale ou paramédicale**, aucun diagnostic, commentaire, critique sur les avis et conseils des professionnels de santé. ne peut être faits. **Aucune promesse**, directe ou indirecte, **de guérison** d'une maladie, d'une blessure ou de toute pathologie ne pourra être faite. Les activités du PL s'inscrivent dans un **cadre de bien-être global**, les soins prodigués à une personne en état de souffrance sont considérés uniquement comme des soins de **support** ou **complémentaires** et en aucun cas alternatifs.
4. Les massages proposés au sein du PL ne sont **ni assimilables aux massages thérapeutiques des kinésithérapeutes ni à une quelconque pratique médicale**.
5. Les **massages** proposés au sein du PL n'ont **en aucun cas, de caractère sexuel**. Ils sont réalisés dans le respect de l'intimité et de la dignité du client. Le respect de la pudeur est bilatéral. En cas de doute, le praticien se réserve le droit de refuser ou interrompre le soin.
6. Les **massages** au sein du PL sont **destinés aux femmes**. Les **hommes** seront reçus à titre exceptionnel, **sur recommandation**.
7. Le respect du devoir de **confidentialité** est appliqué à toutes les informations obtenues ou confiées par les clients. S'agissant des informations médicales confiées, je suis engagée à respecter le **secret professionnel**.
8. Afin de maintenir un niveau de **compétences, d'honnêteté et de moyens**, je m'engage à suivre régulièrement des **formations** et à me faire **superviser** chaque année.

CODE DE DÉONTOLOGIE DU PRATICIEN EN HARMONISATION GLOBALE®(HG)

- 1 – Le praticien en HG exerce uniquement pour le bien-être du client, à sa demande ou à celle de son responsable légal, en respectant le secret professionnel.
- 2 – Le praticien HG ne pose pas de diagnostic. Il ne fait jamais suspendre un traitement médical. Il ne suggère jamais au client d'interrompre le suivi médical, les examens ou les investigations nécessaires à déterminer ou à préciser la/les cause(s) de sa maladie.
- 3 – Si le praticien HG l'estime nécessaire, il conseillera au client d'aller consulter un médecin ou un autre professionnel de santé.
- 4 – Le praticien HG préserve l'intégrité de la méthode auprès du client en évitant toute confusion lorsqu'il utilise d'autres approches, si nécessaire, il explique au client les principes de l HG.
- 5 – Le praticien HG fait respecter la spécificité de sa démarche et de sa méthode, il respecte celle des autres professionnels et s'interdit toute calomnie.
- 6 – Le praticien HG a pour obligation de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques ou en vue de tout intérêt idéologique. Il s'interdit toute forme de mystification, de séduction ou de sexualisation dans ses relations avec les clients.
- 7 – Harmonisation Globale est une marque déposée ®. L'emploi de ce terme en usage professionnel est réservé uniquement aux personnes ayant passé avec succès la certification en HG.